



MET PARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

- 9 AVR. 2021

Bureau du Courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mardi 02 février 2021

PV N° 2021/01

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice DE FRANÇOIS
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs absents :

- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Nicolas FLORIAN
- Monsieur Stéphane MARI ayant donné pouvoir à M. Christophe DUPRAT
- Monsieur Michel POIGNONEC
- Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. Olivier ESCOTS
- Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH ayant donné pouvoir à Mme Brigitte TERRAZA

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilités

Sont présents pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub
- Monsieur Joël SOLARI, GIHP

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Monsieur Laurent AZZOLA, directeur financier par suppléance
- Madame Anne-Marie THENAILLE, directrice d'exploitation
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Céline MEGRET, responsable du service juridique
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable sécurité/sûreté
- Madame Ludivine DELLAS, responsable du service commercial et qualité
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président propose d'ouvrir la séance en présentant les informations en attendant d'obtenir le quorum.

Info/2021/01/01 : information sur les marchés

M. ANDREOTTI souhaite, avant de passer la parole à Mme MEGRET, adresser ses meilleurs vœux aux administrateurs pour cette nouvelle année.

Mme MEGRET précise que, depuis le dernier conseil d'administration, 8 marchés ont été notifiés et 6 avenants ont été signés dont 4 importants. Pour ce qui est des marchés notifiés : la création et le remplacement de SSI sur 5 parcs à INEO AQUITAINE pour un montant supérieur à 1 M€, la maintenance des installations de ventilation mécanique des parcs à JP FAUCHE pour un montant de 180 000 € H.T, l'évolution et le maintien en condition opérationnelle correspondant au marché informatique à SYSI pour un montant forfaitaire de près de 330 000 €, un avenant au marché de location de véhicules électriques afin de louer 2 véhicules électriques supplémentaires pour 9 000 €. La liste des bons de commande passés est annexée à l'information.

M. le président indique que désormais il existe un marché de véhicules électriques d'occasion.

Info/2021/01/02 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que les chiffres présentés font état de l'activité à fin décembre 2020, ce qui permet d'avoir une vision globale de l'année passée qui n'a pas été positive. La fréquentation des abonnés est quasiment à l'étal. En effet, à quelques abonnés près, il est enregistré le même taux d'abonnement que 2019 avec une baisse des abonnés permanents de 2,6 % au profit des abonnés résidents qui progressent de 3,1 %. 10 parcs enregistrent une hausse de fréquentation et 4 affichent une baisse significative. Les 14 ouvrages restant enregistrent une diminution entre - 6 % et 0%. La fréquentation horaire a chuté fortement en 2020 et à fin décembre, elle baisse de 27,68 % avec 1972 272 entrées en 2020 pour 2 727 208 en 2019. La diminution de la fréquentation horaire touche l'ensemble des ouvrages de la Régie avec une baisse très conséquente sur le parking Paludate St Jean de 72,18 % en décembre 2020. Les recettes baissent également. A fin décembre 2020, la diminution des recettes horaires atteint près de 5 M€ TTC par rapport à l'année précédente. Cette crise sanitaire a durement frappé la région bordelaise. Les recettes des abonnements quant à elles progressent de 1,3 % à fin décembre.

La fourrière automobile enregistre les mêmes évolutions que le SPIC. Le nombre d'entrées de véhicules est en recul de 21 % par rapport à celui de 2019 avec 7 668 entrées en 2020 contre 9 707 en 2019. Ce recul de l'activité est enregistré pour la 5^{ème} année. Il est constaté une diminution cumulée de 21,7 % du chiffre d'affaires global, soit - 363 391 € à fin décembre par rapport à 2019. Cette activité est toujours en décroissance ce qui dégrade lourdement la situation financière du SPA.

M. le président indique que sur l'activité des parcs, dans quelques jours, cela fera 1 an que la crise sanitaire a débuté. Personne ne pouvait s'imaginer que cela puisse arriver même si la Régie limite les dégâts sur certains parcs. La qualité de service offerte aux clients est maintenue même s'ils ne sont pas nombreux comme par exemple sur le parc Aréna. Il imaginait qu'avec le centre de vaccination qui a ouvert à la clinique du Tondu, ce parc serait plus fréquenté mais du fait que le stationnement sur la voie publique est possible, les automobilistes ne rentrent pas dans le parking. Si un client laisse son véhicule sur le parc St Jean un jour, il paie 29 € et sur Paludate St Jean 20 €. Il faut 5 à 6 mn à pied depuis ce parking pour

rejoindre la gare. Faire le choix de stationner sur ce parc permet de bénéficier d'un tarif plus raisonnable. Paludate St Jean est un parc en ouvrage qui est aéré et donc plus clair. Il faudrait communiquer sur le parking Paludate St Jean en mettant en avant sa proximité avec la gare.

Info/2021/01/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que les photos projetées permettent de se rendre compte de l'avancée des travaux des niveaux 2A et 2B du parking centre commercial Mériadeck avec la signalétique du logo METPARK. Les travaux de peinture vont être achevés et la livraison de ces 2 niveaux est prévue pour fin février. La commission de sécurité doit passer fin février et ces 2 niveaux pourront être ouverts au début du mois de mars.

M. ANDREOTTI indique avoir été prévenu cet après-midi que la commission de sécurité du parking centre commercial Mériadeck est programmée pour le 02 mars 2021.

M. SEGUIN ajoute que sur le parking Victor Hugo, les travaux se déroulent selon le calendrier prévu et doivent être achevés en avril.

M. ANDREOTTI précise que ces travaux concernent les locaux pour le personnel de la Régie.

M. SEGUIN indique que pour les chantiers des toitures des parkings Lhôte et allées de Chartres, les 2 marchés de travaux ont été notifiés pour un montant de 49 710,21 € H.T pour Lhôte pour une durée de 3 mois et pour 18 568 € H.T pour allées de Chartres pour une durée de 2 mois. Sur le parc Alsace Lorraine, la réfection des poteaux a été engagée. En effet, du fait de problèmes d'infiltration, les poteaux recouverts de béton hydrofobe s'abîmaient et le flocage prenait l'eau. 15 poteaux sont à traiter. La consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des parcs à vélos et la création d'espaces vélos a été lancée. La commission d'appel d'offres sera réunie en avril-mai ce qui permettra d'étudier le travail remis par chaque équipe. Fin février, le marché global de performance sera lancé pour la rénovation de 4 parcs : Gambetta, Porte de Bordeaux, Cité Mondiale et Pey-Berland. Ce marché intègre la conception et la réalisation des travaux ainsi que la maintenance des équipements de péage. Ce marché se déroulera sur 8 ans. Le parking Gambetta sera un parc test et sera décliné sur les autres parcs qui seront rénovés.

M. le président fait remarquer que la présentation des travaux illustrée avec des photos permet de mieux se rendre compte du travail réalisé.

Info/2021/01/04 : liste des conventions signées

Mme MEGRET indique que 9 conventions ont été signées par le directeur général de la Régie avec des objets divers dont notamment un avenant n° 4 avec l'OPHLM Aquitanis pour la prolongation de la gestion du parking Grand Parc provisoire à sa demande et une AOT avec la société EXEPTION pour l'implantation de stations de lavage sans eau sur 9 parkings.

Info/2021/0105 : bilan et perspectives du SPA fourrière

M. ANDREOTTI précise que l'activité du SPA fourrière en 2020 est orientée à la baisse, - 21 %, comme depuis 5 ans. En effet, le nombre de véhicules entrés en 2020 a été de 7 668 contre 9 707 en 2019. Le nombre de véhicules détruits aujourd'hui représente plus de 35 %, soit une hausse de 2,58 % par rapport à 2019. Depuis 5 ans, ce pourcentage augmente. Le recul de l'activité s'explique par la COVID mais aussi par la baisse d'activité de la police municipale de Bordeaux de près de 27 % et cela depuis 3 ou 4 ans. Le nombre d'entrées en fourrière a chuté de 66 % entre 2016 et 2020. Afin de compenser cette baisse d'activité, la Régie a rééquilibré son offre auprès des 27 autres communes de la Métropole qui comptent de nombreux véhicules en stationnement abusif et souvent épaves. Le site de Mérignac a été vite saturé et toutes les sollicitations de la Métropole n'ont pu être honorées. En décembre dernier, 50 emplacements supplémentaires ont été loués. Devant la très forte demande des communes notamment de la 1^{ère} périphérie, 50 nouveaux emplacements seront disponibles fin février pour répondre à toutes les sollicitations. Ces nouvelles mesures auront un impact sur les finances du SPA et dès 2021, ce service aura des difficultés financières qui conduiront soit à ouvrir une ligne de trésorerie, soit à solliciter une subvention d'équilibre à Bordeaux Métropole.

Mme TERRAZA indique que c'est un sujet sensible. Elle demande des précisions sur le devenir de la voiture épave afin de mesurer le temps entre le moment où le véhicule est enlevé et est récupéré par le ferrailleur.

M. ANDREOTTI répond que dès la semaine prochaine une réunion est organisée avec les directeurs généraux des services des 28 communes de la Métropole pour expliquer le processus. Le véhicule qui est en situation d'épave ne peut être détruit immédiatement. Il est stocké sur le site de Mérignac dans l'attente de sa destruction. En effet, il faut d'abord rechercher le propriétaire de ce véhicule et s'il est trouvé grâce à sa plaque d'immatriculation, un courrier lui est adressé en recommandé auquel le contrevenant répond ou pas. Malheureusement, peu de propriétaires de ces véhicules sont retrouvés. Si le contrevenant ne répond pas, la destruction est prescrite par la Police Nationale et le prestataire actuel qui est la société Decons prend en charge ce véhicule. Cette procédure prend 5 à 6 semaines et complique fortement la tâche. 95 % de ces véhicules finissent à la casse car ils n'ont aucune valeur vénale. Cette destruction fait l'objet d'une facture de 226 € adressée au propriétaire du véhicule sachant que les chances de retrouver le propriétaire sont de l'ordre de 5 à 10 %. Le SPA est aujourd'hui en difficultés financières du fait que la majorité des titres est non recouvrée.

Mme TERRAZA répond que c'est la même problématique que pour les dépôts sauvages, c'est un vrai sujet. Les citoyens ne comprennent pas pourquoi ça ne va pas plus vite.

M. le président ajoute que tout cela va être expliqué lors de la réunion calée avec les 28 directeurs généraux des services. L'information circulera un peu mieux. Des actions ont été menées vers Madame la Préfète par les services de Bordeaux Métropole de façon à diminuer les délais de procédure qui pourraient être plus courts. Pour l'instant, il n'y a pas eu de réponse de sa part. Si Madame MOLIA était présente, elle pourrait vous confirmer que le fichier des cartes grises est mal tenu avec des adresses plus ou moins bonnes. Ce fichier n'a jamais été toiletté.

M. ANDREOTTI précise que la typologie des véhicules entrés en fourrière depuis 4 ans a changé. Les destructions représentaient 5 à 10 % des véhicules et aujourd'hui plus de 35 %. La fourrière classique connue précédemment est terminée, les véhicules sont abandonnés dans un état dégradé dans l'attente du passage de la fourrière pour les enlever. Pour illustrer ses propos, il propose une présentation de slides. Le nombre de véhicules mis en fourrière par la police municipale de Bordeaux représentait en 2016, 93 % et aujourd'hui 64 %. Le chiffre d'affaires ne cesse de diminuer avec une baisse de 50 % en 4 ans. Les chiffres clés sur les 2 dernières années démontrent que le nombre de véhicules détruits ne cesse d'augmenter. Entre 2019 et 2020, le chiffre d'affaires a été impacté de près de 22 %. Il a été émis 2 545 titres pour des destructions de véhicule, 46 ont été annulés pour cession ou paiement à la Régie, 520 ont été rejetés par la trésorerie car les débiteurs ne peuvent être retrouvés. 1 979 titres sont potentiellement recouvrables sachant que 10 % seulement de ces titres seront recouverts. C'est pour cela que la situation financière du SPA ne cesse de se dégrader depuis quelques années. Depuis fin 2018, le prestataire a mis à disposition un camion plateau supplémentaire afin de répondre à la demande des communes limitrophes. Début 2021, un nouveau camion plateau supplémentaire a été ajouté. 3 camions plateaux sont destinés à l'ensemble des 27 autres communes de la Métropole. Les véhicules épaves et brûlés saturent les sites. 100 places supplémentaires ont été prises en location permettant d'accroître la capacité d'accueil de stockage. Pour ce qui est des perspectives financières 2021, le nombre de véhicules détruits a augmenté engendrant des dépenses en hausse notamment en louant 100 places supplémentaires pour un coût annuel de 200 000 €. En 2011, 11 % des véhicules entrés en fourrière étaient détruits, en 2020, + de 35 % avec un taux de recouvrement de 16 %. En 2021, le déficit du SPA devrait à nouveau s'accroître du fait du niveau très faible de recouvrement.

En ce qui concerne les perspectives financières pour 2022, le nouveau marché d'enlèvement débutera le 1^{er} janvier 2022, marché sur lequel les services sont en train de travailler. Le marché actuel est à bons de commande c'est-à-dire que le prestataire est payé à l'enlèvement. En raison de la baisse d'activité, ce prestataire a perdu 250 000 €. Il était craint que ce prestataire ne puisse assurer son activité jusqu'à la fin du marché et dépose le bilan. Le futur marché sera mixte avec le financement d'un volume garanti en contrepartie de moyens permanents mis en place par le prestataire. Cette disposition permettra de prémunir le SPA d'une rupture d'activité et d'augmenter les moyens mis à la disposition des communes hors Bordeaux. Les comptes de ce service seraient alors impactés de façon significative. La Métropole sera divisée en 4 secteurs (ouest, est, sud, nord). Ces mises en fourrière en dehors de Bordeaux nécessitent d'augmenter la capacité d'accueil des sites dédiés et donc les coûts. Le marché de destruction des véhicules prend fin novembre 2021 et représente 30 % des recettes actuelles. Le cours de la ferraille est en train de baisser, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur les finances du SPA.

M. SOLARI fait remarquer que le marché s'arrête fin 2021 et non pas fin 2020 comme indiqué dans cette information.

M. ANDREOTTI répond qu'effectivement il a commis une erreur dans son expression.

M. le président précise que le bilan est dressé, moins de recettes et plus de dépenses. C'est une réalité regrettable mais c'est un fait. Les gens ont choisi cette méthode pour se débarrasser de leur véhicule. C'est compliqué de trouver des sites parce que les procédures administratives pour acquérir un terrain ou pour louer sont compliquées. Dans l'appel d'offres à venir, il pourrait être demandé au prestataire de stocker lui-même les véhicules car il aura certainement plus de chance de négocier avec des tiers. Il pense que le service y gagnerait.

M. ANDREOTTI ajoute que ce sujet a été abordé hier avec le chef du service de la fourrière. Dans le futur marché, il est ambitionné d'avoir 2 sites de stockage pour ces véhicules épaves, le site actuel sur Mérignac qui devrait être agrandi pour 2022 et un site sur la rive droite. Il sera demandé dans ce futur marché au prestataire non seulement d'enlever les véhicules mais également de trouver un site de stockage sur la rive droite pour les véhicules non roulants. Les 2 sites de véhicules non roulants sont localisés actuellement sur Mérignac.

Mme TERRAZA précise qu'il faudrait trouver un équilibre entre les voitures mal stationnées et qui seront récupérées par leurs propriétaires et les épaves. Elle indique que les communes hors Bordeaux ont renoncé à appeler la fourrière pour l'enlèvement de véhicules gênants car la fourrière ne viendra pas du fait qu'elle possède peu de véhicules. Il faudrait peut-être étudier avec les polices municipales les cas ou les situations pour augmenter la part des voitures qui vont être récupérées par leur propriétaire. Par rapport aux véhicules dont il est certain que ce sont des épaves, est-ce que finalement, il ne pourrait pas être mis un sabot pour immobiliser le véhicule et qu'au lieu de l'évacuer, il resterait sur place s'il ne gêne pas et cela économiserait des places de stockage et des frais et ensuite il serait enlevé définitivement. Si c'est une épave avérée, pourquoi ne pas l'amener directement chez le ferrailleur ?

M. ANDREOTTI répond que pour ce qui est de la procédure plus urgente pour les véhicules classiques, il y a 1 numéro de téléphone à connaître. Le numéro des enlèvements urgents qui peut concerner par exemple un véhicule stationnant sur la voie des urgences de l'hôpital ou devant un garage. Ce numéro doit être sollicité y compris par toutes les communes de la Métropole. Le 2^{ème} numéro concerne un enlèvement programmé qui n'est pas urgent. La Métropole sera divisée en 4 secteurs avec des moyens autonomes pour répondre aux opérations programmables et aux demandes des communes de la périphérie. Les numéros de téléphone seront communiqués aux DGS. En 2022, le service de la fourrière sera en mesure d'être plus réactif. La mise en place d'un sabot a un coût et n'a pas une énorme utilité. Cela n'enlève pas l'infraction et le véhicule reste là. Il est souhaité que les véhicules soient directement transportés chez Decons mais il y a une procédure réglementaire à respecter. Les services de Bordeaux Métropole ont sollicité les services de la Préfecture pour que la procédure soit réduite. Aujourd'hui, le cadre légal oblige à respecter ces dispositions qui impactent fortement car les véhicules sont stockés 5 à 6 semaines.

M. DABADIE indique qu'il y a un peu d'espoir pour que cela évolue car il y a une réforme intervenue depuis début février testée dans différents départements depuis le 1^{er} décembre 2020. Cette réforme a pour but de simplifier les procédures ce qui pourrait conduire à un raccourcissement des délais de garde. Le délai pourrait courir dès le premier envoi du recommandé. Cette évolution comprend également la création d'un système d'information global qui permettra à la Police Nationale, aux polices municipales et au service de la fourrière de communiquer avec le même outil pour gagner du temps dans les procédures et chacun s'équiper de terminaux et mettra en compatibilité les logiciels qui existent. Cela

n'aura pas un effet immédiat mais il semble que cela permettra de raccourcir les délais. Pour ce qui est des enlèvements par les ferrailleurs, il y a une possibilité mais qui ne concerne que les véhicules non identifiables car ils sont considérés comme déchet mais cela reste exceptionnel. La ville de Bordeaux a testé sur une soixantaine de véhicules et cela nécessite l'autorisation de la Police Nationale. La procédure n'est pas simple mais c'est possible dans certains cas où les véhicules ne sont pas identifiables car ils sont endommagés.

Mme DE FRANÇOIS précise qu'il faut un autre dépôt sur la rive droite. Est-ce qu'il ne faudrait pas 2 autres dépôts supplémentaires. La Métropole est assez grande. Est-ce que les enlèvements ont été répertoriés géographiquement? Il y a beaucoup de véhicules épaves sur l'avenue Labarde. Si les enlèvements sont localisés, cela pourrait aider à trouver un site de stockage adapté.

M. ANDREOTTI répond que les sites pourraient être multipliés, 4 secteurs, 4 dépôts mais l'enveloppe financière serait plus importante.

Mme DE FRANÇOIS ajoute que si les sites étaient plus petits, cela pourrait coûter moins cher.

M. ANDREOTTI indique que, lors de la réunion avec les DGS, le nombre des opérations fourrière sur l'ensemble des communes et le volume des véhicules seront précisés.

Mme DE FRANÇOIS répond que ces informations intéressent également le conseil d'administration.

M. ANDREOTTI précise que ces informations pourront être jointes à ce procès-verbal.

M. le président indique que cette information pourra être donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

M. ANDREOTTI précise que la 1^{ère} ville sur laquelle sont procédés les enlèvements est Bordeaux et la 2^{ème} est Mérignac.

Mme DE FRANÇOIS fait remarquer que cela permettra d'évaluer la taille des dépôts nécessaires. Cette information n'a pas pour but d'une mise en concurrence entre communes.

M. ANDREOTTI ajoute que la multiplication de ces dépôts simplifiera les rotations mais que les contrevenants devront toujours passer au commissariat central et ensuite retourner sur le dépôt concerné. Ce service public pourra mieux répondre aux sollicitations de toutes les communes.

M. DUBOS demande si le fichier des cartes grises devrait s'améliorer et dans quel délai et si la préfecture donne de la visibilité?

M. ANDREOTTI répond qu'à ce jour, seule la Police Nationale a accès à ce fichier, ce qui est regrettable. Le fichier n'est pas très fiable. 1/5^{ème} des noms ne sont pas identifiables. Il ne peut que répondre par la négative et il en est bien désolé.

M. DUBOS indique que bien souvent ce sont des problèmes d'orthographe qui sont aisés à corriger.

M. le président fait remarquer qu'il avait été espéré avec les nouvelles immatriculations que le système s'améliore mais malheureusement ce n'est pas le cas. Les polices municipales vont avoir à terme accès au fichier, ce qui pourrait aider. Il y a un panel de solutions à trouver de façon à améliorer la situation.

Info/2021/01/06 : contrôle DRFIP en cours de la Régie du SPIC stationnement

M. ANDREOTTI indique que fin de semaine dernière, la Régie a accueilli une délégation de la DRFIP qui procède à un audit inopiné de la régie des recettes du SPIC. Leur périmètre de contrôle est la partie stationnement. Cette délégation sera présente dans les locaux de la Régie pendant environ 2 mois. C'est une mission de routine avec un contrôle des régies dont le dernier remonte à 2015. Il semblerait que des améliorations depuis le dernier contrôle de la Régie ont été relevées. Cet audit fonctionne comme un contrôle de la CRC. La Régie recevra les premières préconisations auxquelles une réponse sera apportée et ensuite le rapport définitif sera transmis à la régisseuse et à l'ordonnateur puis présenté à cette instance.

Le quorum étant atteint, **M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Mme DE FRANÇOIS indique qu'elle n'a pas retrouvé ses propos concernant les augmentations de tarifs page 11. Elle avait alerté concernant l'augmentation des tarifs. Elle demande si c'est possible de les rajouter. Elle avait dit qu'elle s'interrogeait sur la pertinence d'augmenter les tarifs alors que les parkings ne sont pas pleins et elle pensait que cela provoquerait l'effet inverse. Elle avait dit que cela pouvait être contreproductif.

M. ANDREOTTI répond que le PV peut être adopté avec cette modification. Il relit le paragraphe en question : « **Mme DE FRANÇOIS** précise que globalement elle valide la nouvelle stratégie présentée. Le but de la Régie est d'avoir des usagers qui stationnent dans ses parcs. Est-ce qu'avec ces augmentations, la Régie ne va pas perdre de clients ? Il faut être prudent sur les répercussions des augmentations. »

M. le président fait remarquer que cela traduit ce qu'a voulu dire Mme DE FRANÇOIS et lui demande si elle en est d'accord.

Mme DE FRANÇOIS valide le PV.

Le procès-verbal est adopté.

Affaire 2021/01/01P : débat d'orientation budgétaire

M. ANDREOTTI indique que, suite aux 2 dernières importantes délibérations présentées lors du conseil d'administration du 15 décembre 2020, le débat d'orientation budgétaire a pu être établi. Le budget primitif sera présenté lors de la prochaine séance. Le débat d'orientation budgétaire donne un éclairage sur le contexte économique actuel que connaît la Régie en distinguant la situation générale d'éléments plus spécifiques qui conditionnent l'évolution de l'activité de la Régie. La délibération sur les tarifs 2021 a été votée le 15 décembre dernier ainsi que la délibération sur la nouvelle stratégie et les orientations de la Régie pour la période 2021/2026. Ces 2 délibérations ont servi de base pour la construction de ce

DOB et pour décider des dispositions majeures qui seront retenues pour la construction du budget 2021. Le montant de la redevance d'occupation des parcs qui devra être réglée en 2021 reste à préciser et viendra impacter les orientations de METPARK. Ce matin, une réunion a eu lieu avec la direction générale mobilité et la CRC a rappelé la nécessité de verser cette redevance annuellement à Bordeaux Métropole.

Pour ce qui est du contexte macro-économique, dans sa note de conjoncture de fin d'année, l'INSEE a rappelé que 2020 restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique en raison de la pandémie qui a frappé la planète. Sur le dernier trimestre, l'activité retomberait à 8 % sous son niveau d'avant-crise. L'emploi salarié reculerait à nouveau au 4^{ème} trimestre 2020 avec 300 000 emplois en moins. En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en France en 2020 a été annoncé à - 8,7 %. Les comparaisons internationales restent difficiles. Ce constat est identique à l'ensemble des continents. Avec 2021, il y a un espoir notamment avec la vaccination qui commence à se développer. Il est possible que pendant quelques mois la reprise annoncée soit partielle ou fluctue au gré des périodes de restriction sanitaire à venir.

L'INSEE fait l'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus que de 3 % sous son niveau d'avant-crise. L'inflation est quasi nulle et se redresserait d'ici juin 2021.

Pour ce qui est des paramètres locaux, la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 de la dépenalisation du stationnement payant en voirie a changé le comportement des usagers. Il n'a pas été enregistré une augmentation de la fréquentation dans les parkings, l'espace public étant désormais bien surveillé, les places libres en voirie sont plus nombreuses. L'automobiliste a tendance à stationner sur les places en aérien. La Régie compte sur une reprise du tissu local économique afin de pouvoir assurer la mise en œuvre en totalité de son plan de développement. Des délibérations ambitieuses ont été votées lors du dernier conseil d'administration et seront exécutées si l'activité est à peu près convenable. Bordeaux et son agglomération restent dynamiques. La Métropole a mis en œuvre un budget total d'aide de 82 M€ pour répondre à l'urgence économique, soutenir la consommation locale et relancer l'économie à moyen terme. La Régie pourrait constater les effets de cette reprise d'activité qui conditionnera le niveau de recettes attendu.

Le nombre de parkings gérés devrait être stable, pas de parc livré en 2021. Le montant des recettes horaires sera simulé en tenant compte d'une baisse de fréquentation constatée en 2019 impactée prudemment par la revalorisation tarifaire horaire à compter du 1^{er} janvier 2021. Dans les projections, il a été enlevé 0,5 M€ sur les perspectives de recettes que la revalorisation tarifaire peut légitimement apporter à la Régie. Les recettes des abonnements pourraient progresser légèrement suite à l'évolution des tarifs mais dans les projections 2021, elle n'a pas été prise en compte. Les autres recettes, les AOT et les amodiations, seront assez stables. Les recettes du parking Aréna sont difficilement programmables car elles peuvent être en berne mais regagner un niveau acceptable si les concerts sont reprogrammés. Beaucoup de spectacles avaient été programmés au 1^{er} semestre 2021. Si la pandémie pouvait s'arrêter au 2^{ème} semestre, il pourrait y avoir beaucoup de concerts sur une période assez courte.

Les principaux postes de dépenses pour 2021 sont les nombreux travaux de réhabilitation sur des parcs en raison du manque d'entretien constaté depuis de nombreuses années. La Régie s'est engagée sur le parking Amédée St Germain dont la livraison des premières places est prévue pour le 1^{er} trimestre 2022 et les autres places seront livrées en 2023. Pour ce qui est du parking Dunant dont la construction n'a pas encore débuté car le promoteur n'est toujours pas propriétaire du site, la livraison est prévue fin 2023 début 2024. Tous les investissements et grosses réparations qui sont prévus ont été présentés lors du dernier conseil d'administration dont notamment dans le domaine de la sécurité.

Pour ce qui est des charges d'exploitation courante, la création prévue de 17 postes actés par la réorganisation a été gelée en mars 2020. La Régie va être prudente dans ses recrutements en ne remplaçant que les agents partant à la retraite ainsi que certains postes vacants. La maîtrise de la masse salariale sera le maître mot de l'année à venir. La réorganisation a permis de réduire considérablement le budget de l'intérim qui est de 125 000 € à ce jour, c'est-à-dire divisé par 7 en 2 ans. Il convient de contenir la masse salariale pour préserver l'emploi. Les charges de personnel seront réduites dans le budget primitif. Les autres charges d'exploitation courante dont l'électricité et la maintenance de tous les équipements évolueront en fonction des contrats déjà passés. La redevance à verser à Bordeaux Métropole aura un impact non négligeable et il conviendra donc d'anticiper ce versement dans les projections.

Pour ce qui est du SPA, 3 paramètres sont à prendre en compte : le niveau d'activité qui est en berne, le niveau de charges réalisées par des tiers et le niveau de maîtrise des autres charges fixes qui sont essentiellement des charges de refacturation du SPIC vers le SPA. Selon des estimations prudentes, environ 9 200 véhicules devraient entrer en fourrière en 2021. En 2019, 9 700 véhicules étaient entrés. L'élaboration du budget est liée essentiellement à la prévision du nombre de véhicules enlevés. L'activité du service public administratif migre sensiblement dans la typologie des recettes attendues. Le nombre de véhicules détruit ne cesse de croître et la facturation des frais de destruction ne donne lieu qu'à un taux de recouvrement très faible. A fin 2020, 192 500 € d'admission en non-valeur ont été constatés dans les comptes pour un budget de 1,3 M€. Les moyens matériels vont être revus à la hausse du fait des sollicitations croissantes de demandes d'enlèvement des communes périphériques de la Métropole. Les temps de trajet sont plus longs sur les communes limitrophes et cela aura des incidences sur les coûts de transport facturés par le prestataire. Par ailleurs, nous cherchons à réduire considérablement la période de 5 à 6 semaines avant la destruction d'un véhicule. Les prix unitaires des marchés contractés sont connus et donnent aujourd'hui une bonne visibilité quant aux dépenses en fonction du volume.

La masse salariale est très limitée sur le SPA et plutôt bien contrainte. Les règles de refacturation entre le SPIC et le SPA ont été revues en 2018 et ne devraient pas évoluer en 2021. La dématérialisation des fiches d'enlèvement des véhicules est prévue depuis plusieurs années. Des tablettes seront mises à disposition de la police municipale de Bordeaux et de la Police Nationale. En raison de la crise sanitaire, ce déploiement a pris du retard et devra être effectif en 2021. L'hypothèse déjà évoquée d'un exercice 2021 déficitaire apparaît très probable. Bordeaux Métropole a d'ores et déjà validé l'achat d'une parcelle contigüe à celle du site de Mérignac ce qui permettrait d'avoir 70 places supplémentaires de stockage.

M. le président remercie M. le directeur général et les services qui ont aidé à la rédaction de ce débat d'orientation budgétaire. Du fait des incertitudes auxquelles la Régie est confrontée, prévoir ce qu'il va se passer en 2021 est compliqué, 2020 sert d'expérience. Il faut faire des prévisions nécessaires à l'élaboration du budget sans impacter l'avenir. Les travaux prévus vont se faire d'où l'augmentation des tarifs car il faut entretenir les parcs. Le monde change. Le parking test Gambetta va permettre d'expérimenter de nouveaux modes et de nouveaux usages. C'est une nouvelle génération de parking. Le monde d'après sera différent, autant s'y préparer mais il est toujours difficile de prévoir.

Pour ce qui est de la fourrière, les choses sont claires. Le nouveau marché permettra de mieux gérer ce service. Le contexte a changé. C'est un engagement de Bordeaux Métropole d'aider ce service. Tout le monde a compris que pour rendre ce service plus efficace, il faudra mettre les moyens et notamment établir une sectorisation de la Métropole. Tout cela aura un coût. Il faudra défendre le fait que Bordeaux Métropole verse une subvention pour faire fonctionner ce service. La demande des autres communes n'est pas d'aujourd'hui totalement satisfaite. Les habitants des autres communes de la Métropole n'accepteront pas de voir des voitures brûlées ou épaves le long des voies. Il faut se donner les moyens d'assurer ce service.

Mme DE FRANÇOIS remercie M. le directeur général et les services pour l'établissement de ce débat d'orientation budgétaire qui lui semble être plutôt un ROB et non pas un DOB, s'il est fait un parallélisme avec les collectivités, c'est un rapport d'observation budgétaire.

M. le président précise que la Régie n'est pas une collectivité territoriale.

Mme DE FRANÇOIS indique qu'au début du document, il est fait référence à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales et que de ce fait, c'est un ROB.

M. ANDREOTTI répond que ce point sera étudié par les services et si c'est le cas, le DOB sera modifié en ROB en conséquence. Le DOB repose sur le ROB.

Mme DE FRANÇOIS fait remarquer que dans ce rapport, elle est un peu surprise de ne pas trouver les grandes masses et les grands équilibres même si elle sait bien que ce n'est pas un budget. C'est un peu compliqué de ne pas avoir ces masses dans ce DOB. Elle note les efforts sur la maintenance et l'entretien du patrimoine qui sont une très bonne chose mais elle regrette que cela ne soit pas listé.

M. ANDREOTTI répond que les investissements et les grosses réparations sont listés.

Mme DE FRANÇOIS ajoute qu'il est apporté une amélioration à l'entretien du patrimoine, la sécurité, ce qui est une bonne chose mais elle ne retrouve pas la sécurité au niveau des usagers, au niveau de l'atteinte aux personnes. Il y a un sentiment d'insécurité au sein des parkings et il faudrait peut-être réfléchir à cela. Laisser la place aux modes de déplacement doux, c'est bien, il faut des espaces 2 roues sécurisés mais en tant qu'administrateur de METPARK et non pas en tant que politique, la vocation première de la Régie est d'avoir des véhicules légers dans ses parkings et elle pense qu'il faudrait accèlerer les actions sur des problèmes de communication. Le projet de station de lavage sans eau est très intéressant pour les clients. Le but c'est que METPARK devienne un peu moins déficitaire.

M. le président répond que la Régie n'a jamais été déficitaire.

Mme DE FRANÇOIS indique qu'avec la baisse de la fréquentation cela pourrait le devenir. Trouver des recettes supplémentaires c'est bien. Il y a des pistes à creuser et à trouver avec la mutualisation de certains parkings qui sont vides comme le parking Aréna. Il y a des pistes à creuser. Concernant la masse salariale, elle souhaiterait connaître le montant de la masse salariale et quel est son pourcentage du budget en 2020 et souhaiterait avoir des précisions sur les postes qui ne seront pas créés et notamment les 17 postes.

M. ANDREOTTI répond que ces 17 postes avaient été actés en 2019 et étaient destinés à la direction de l'exploitation. Une réflexion a été menée suite à la crise sanitaire et il a décidé de mutualiser la direction d'exploitation et le service sécurité en orientant les missions sur des postes mobiles et non plus statiques, ce qui a été le cas pendant plusieurs années. Le nombre de postes sera contracté sachant que la masse salariale va augmenter en pourcentage du fait de la perte de recettes. De mémoire, elle représentait entre 45 et 50 % du budget.

Mme DE FRANÇOIS indique que les grands équilibres du budget devraient être affichés dans un ROB et bien sûr pas les chiffres exacts. Concernant la fourrière, le conseil d'administration est d'accord sur les difficultés rencontrées. Il a été fait mention de tablettes pour la ville de Bordeaux et pour les autres communes ?

M. ANDREOTTI répond que la police municipale de Bordeaux en sera équipée dans un premier temps car d'une part, la Régie n'a pas la capacité d'équiper toutes les communes et d'autre part, la police municipale de Bordeaux fournit le plus de véhicules. Ce sera un test pour voir comment cela va se dérouler et suite à ce retour d'expérience, cela pourrait être décliné sur les autres communes. Le SPA n'a pas aujourd'hui les moyens financiers d'équiper toutes les communes de ce dispositif.

Mme DE FRANÇOIS ajoute qu'elle n'a pas la vision sur la masse salariale de ce service.

M. ANDREOTTI répond qu'aujourd'hui, il n'y a plus que 2 salariés fonctionnaires, c'est-à-dire le responsable du service et un opérateur et les autres salariés de la Régie sont des salariés de droit privé. Une partie de la masse salariale est refacturée au SPA car certains salariés du SPIC travaillent au profit de ce service.

Mme DE FRANÇOIS précise que ses questions sur la masse salariale correspondent à un souci de service pour les usagers et rappelle qu'il faut avoir des salariés qui soient bien formés et bien sur leur poste et il faut du dialogue social. Elle ne critique pas du tout la masse salariale mais simplement souhaite avoir des informations.

M. SALLABERRY souhaite remercier M. le directeur et l'ensemble des services pour l'établissement de ce DOB qui est très clair. La prévision est un art difficile. Ce document donne une vraie visibilité. Il félicite M. le directeur général pour cet exercice qui est très réussi.

M. DUBOS indique que ce document présente bien et de façon détaillée tous les postes de dépenses et le chapitre sur les perspectives de recettes est moins détaillé. La difficulté est d'anticiper une reprise de l'activité. Il aurait espéré que M. le directeur général explique comment il a été procédé, en établissant 2 ou 3 scénarios possibles en fonction du délai de cette reprise ou en fonction

d'hypothèses calquées sur une reprise effective en se référant sur les chiffres de l'année 2019.

M. ANDREOTTI précise que le budget sera présenté avec un scénario retenu en prenant le niveau des recettes de l'année 2019 auquel est appliquée la revalorisation tarifaire en rétrocedant 0,5 M€. En décembre 2019, Grand Parc a été livré et n'a pas été comptabilisé dans les perspectives de recettes mais ce parc en 2021 devrait en rapporter des supplémentaires. Si au cours de l'année 2021, la crise sanitaire continue de frapper fortement, la Régie sera amenée à prendre une décision modificative si à la fin du 1^{er} semestre les indicateurs sont toujours au rouge mais c'est un peu compliqué aujourd'hui d'établir 2 ou 3 scénarios. L'idéal aurait été de présenter plusieurs scénarios. Il indique être très prudent par rapport aux prévisions. Le parking Grand Parc viendra s'ajouter aux recettes. N'ont pas été non plus comptabilisées les recettes attendues suite à la revalorisation des tarifs des abonnements qui devraient permettre de percevoir des recettes supplémentaires. Il pense que ce DOB est prudent mais si dans 3 ou 4 mois, la situation devait se dégrader, les prévisions seraient révisées.

M. ESCOTS remercie M. le directeur général et ses services pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire. Il remercie M. le directeur pour cette précision pour le parking Grand Parc car il trouvait que les projections étaient optimistes en se basant sur 2019 et n'avait pas intégré le volume des recettes attendues du parking Grand Parc. Il était plus pessimiste quant à la stratégie vaccinale qui prendrait plusieurs mois. Il a été évoqué le plan d'aide à l'économie mis en place par la Métropole mais il y a de quoi être inquiet sur la suite car l'incertitude demeure sur l'éventualité d'un nouveau confinement. Tous ces éléments invitent à la prudence car même si l'activité repartait, l'été dernier quand l'activité avait repris, les recettes étaient en baisse de 7 % au mois d'août.

Sur les abonnements, il partage globalement ce qui a été dit. Il faut être davantage novateur. La Régie a une bonne base avec le toilettage des tarifs qui a été fait. METPARK doit être novatrice avec notamment la stratégie vélos présentée il y a quelques semaines mais les recettes vont être limitées avec une prévision de 50 000 € par an. Un débat aura lieu tout à l'heure avec un nouveau tarif d'abonnement sur le parking St Jean pour les résidents. Il pense qu'il faut aller vers des choses nouvelles en terme d'abonnements. La politique de stationnement qui a été menée sur Bordeaux a libéré de la place sur l'espace public et les parkings de la Régie sont concurrencés par ces espaces libérés. Il faudrait travailler sur des formules d'abonnement pour créer des volumes de recettes comme par exemple un abonnement hybride avec des tarifs préférentiels pour les abonnés de la Régie qui présenteraient un abonnement TBM. Cela leur éviterait d'avoir 2 abonnements à plein tarif et inciterait à terme au report modal même si cela est contradictoire alors que Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux sont dans une démarche environnementale où il est recommandé d'accueillir moins de véhicules dans les centres villes. Il faudrait le mettre en place sur 1 ou 2 parcs les moins fréquentés et se mettre en relation avec les équipes de la ville de Bordeaux qui travaillent sur ces nouvelles stratégies de stationnement sachant qu'une concertation va être ouverte sur ce sujet. Il souhaite que la Régie soit innovante et qu'elle travaille sur ces sujets et notamment sur des nouvelles sources de recettes.

Pour ce qui est des investissements, ils sont indispensables notamment en matière de sécurité mais la Régie a besoin de nouvelles recettes. Il s'interroge sur l'impact à terme du télétravail et sur le nombre d'abonnements souscrits par les collectivités et les entreprises qui pourraient à terme être réduits. Pour ce qui est du personnel et pour être attractif, il y a la politique tarifaire mais aussi la qualité du service rendu

aux clients. Sur la partie du gel de la création des 17 postes prévus par la réorganisation, les charges de personnel seront inférieures à celles prévues au budget 2020. Il ne cautionne pas ce point car pour avoir une bonne qualité de service, il faut avoir le personnel pour pouvoir l'assurer.

Pour la fourrière, vu les enjeux en matière d'enlèvement et les fortes demandes des autres communes, il ne voit pas comment Bordeaux Métropole ne pourrait pas être sollicitée.

M. le président indique que pour ce qui est du personnel, baisser les charges de personnel ne veut pas dire que le personnel sera mal traité. Pour imager ses propos, il prend l'exemple du parking Aréna où pour son bon fonctionnement, du personnel supplémentaire est présent les jours de spectacle car la sortie de ce parking est compliquée. Ce parking actuellement n'accueille plus les clients de la salle de spectacle et tout ce personnel qui était intérimaire, pour l'instant, n'est pas embauché. Pour ce qui est de la réorganisation, elle devait être mise en place mais il faut tenir compte du contexte exceptionnel et du fait qu'il y a moins de clients dans les parkings. La Régie va continuer à faire stationner les voitures dans les parkings, c'est l'activité principale de la Régie. Le monde change et il y a de l'espace inoccupé pour accueillir des vélos. Il faudrait qu'il y ait une carte unique qui donne accès à tous les espaces vélos de l'agglomération mais ce dispositif est compliqué à mettre en place.

Quant aux abonnements communs avec TBM, il faut être prudent car ce dispositif a été testé sur les parkings de Mérignac centre, Pessac et Porte de Bordeaux en mutualisant les ouvrages. Quelques entreprises importantes prenaient à leur charge 50 % du tarif TBM et les employés avaient une carte TBM mais ne prenaient pas les transports en commun et stationnaient dans ces parkings gratuitement. Mais il précise qu'il faut faire confiance aux futurs candidats de la délégation de service public à qui il pourra être demandé de mettre en place ce dispositif.

Il précise que ce document correspond bien à un DOB qui présente les grandes lignes sur les années à venir et dans quelques semaines, sera présenté le budget primitif. Il y a 2 solutions, la confiance est là ou pas. Il trouve très honnêtement, les propos de Mme DE FRANÇOIS en tant que vice-présidente de METPARK un peu étonnants. Les administrateurs ne sont pas présents au sein de ce conseil d'administration avec une majorité et une opposition mais en tant qu'administrateur de la Régie et il souhaite que tous mettent pendant quelques instants et ce qui a toujours été le cas depuis 2004 dans leur poche leur étiquette politique et travaillent pour l'intérêt général. Quand il entend ces propos, il a l'impression d'entendre comme dans son conseil municipal une opposition qui détaille les documents et qui dit tout ce qui ne va pas. Madame DE FRANCOIS en tant que vice-présidente peut avoir confiance dans le personnel et dans ce qui va se faire car lui-même ainsi que le directeur général essaient de répondre à toutes les questions. Il propose à Mme DE FRANÇOIS si elle a des questions de ne pas attendre le conseil d'administration mais de prendre rendez-vous avec le directeur général car il a l'impression que Mme DE FRANÇOIS arrive à ce conseil d'administration et qu'elle découvre tout. Il ne faut pas que Mme DE FRANCOIS se venge de ce qui se passe au sein du conseil métropolitain, ça n'a pas d'intérêt.

Mme DE FRANÇOIS répond qu'elle vient simplement de dire qu'elle était là pour que METPARK perdure et ne perde pas trop d'argent pour le bien des salariés et des usagers. Elle est toute nouvelle administratrice et il lui semble logique dans un DOB qu'il faudrait plus de chiffres. Elle pense que peut-être elle aurait dû venir avant et elle pense que logiquement en tant qu'administratrice, elle peut poser des

questions sans parler de politique politicienne. Les nouveaux administrateurs ne sont pas là depuis longtemps et n'ont pas les chiffres en tête. Elle pense que s'il y avait eu des chiffres, cela aurait éclairé positivement le regard des administrateurs et elle pense que tous les administrateurs sont prêts à défendre la régie.

M. ESCOTS voudrait préciser que pour les abonnements hybrides, l'idée générale est de proposer quelque chose entre ce qui va se passer en surface et notamment l'élargissement de la politique bordelaise en matière de stationnement payant et le fait que dans le passé, la Régie n'a pas récupéré les automobilistes qui stationnaient sur la voie publique. L'idée de travailler sur un abonnement hybride qui ne serait pas au plein tarif pourrait intéresser les automobilistes qui ont un 2^{ème} véhicule stationné en surface. Aujourd'hui avoir 2 abonnements cela peut coûter cher. Il faudrait peut-être travailler sur cette piste en faisant un test sur un parc.

M. ANDREOTTI répond qu'il y a plusieurs années, PARCUB a créé un abonnement duo. Cet abonnement était réservé aux résidents qui avaient un abonnement en voirie et qui permettait à un 2^{ème} véhicule de stationner sur un parc avec un tarif préférentiel à 50 %. La dernière délibération votée a supprimé cette possibilité car il n'y avait qu'un seul abonné de ce type depuis 5 ans. Il y a peut-être aussi une erreur de communication, la plupart des bordelais ne savaient pas que cet abonnement existait. Tout dispositif qui permettrait à la régie publique d'accompagner cette politique métropolitaine et municipale d'usages doux des véhicules et d'enlever des véhicules sur la voirie pourrait être étudié par METPARK et ferait l'objet d'une communication.

M. le président ajoute que les abonnements petits rouleurs existent également et concernent les véhicules qui sortent peu du parking. A ce conseil d'administration, sera présentée une délibération qui peut être intéressante et qui peut aller dans le sens de ces évolutions, un périmètre autour des parkings avait été arrêté dans lesquels les abonnés résidents pouvaient stationner avec un tarif préférentiel et un quota avait été fixé. Le changement énoncé c'est-à-dire plus de clients abonnés et moins de clients horaires fait qu'il sera proposé d'augmenter le taux d'occupation des abonnés dans un certain nombre de parkings.

M. LEVY indique que pour ce qui est du personnel, tout le personnel de l'exploitation a été recentré sur le parking Front du Médoc. La commission de sécurité a demandé à ce qu'il y ait du personnel sur le parking St Jean et de ce fait, il risque de manquer de personnel.

M. LEVEAU répond que pour ce qui est du personnel sur St Jean, règlementairement, il faut avoir une détection généralisée partout. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas sur St Jean, il y a de l'extinction automatique mais sur les niveaux -2, -3 et -4, il n'y a pas de détection généralisée. Comme le prévoit la réglementation, du personnel a été mis en place pour activer certains systèmes de sécurité. Les autres parcs sont équipés soit de détection généralisée, soit de l'extinction automatique, c'est pour cela que sur les autres parcs, le personnel n'est pas indispensable. Il souhaitait apporter ces précisions.

M. ANDREOTTI ajoute qu'une orientation a été prise en augmentant largement la part de personnel mobile qui est en capacité d'intervenir sur l'ensemble des parcs et non pas du personnel en statique tout en étant accompagné d'un dispositif de sécurité pertinent et à jour. Il est difficile de revenir en arrière. Tous les gestionnaires de parcs de stationnement s'orientent vers un tel dispositif avec des moyens en interphonie et du personnel mobile pour répondre aux sollicitations des clients. Les orientations ont été prises pour essayer d'optimiser la masse

salariale, s'il devait y avoir un retour en arrière, le DOB devrait être réécrit car la masse salariale exploserait et les investissements prévus seraient remis en cause.

M. LEVY répond que les usagers ne sont pas contents, c'est passé dans le journal. Personne n'est content.

M. le président demande combien de gens ne sont pas contents et combien de plaintes ont été reçues face à l'augmentation des tarifs ?

M. ANDREOTTI répond que 8 personnes ont écrit pour se plaindre des tarifs sur 9000 abonnés. Il précise que peut-être la Régie ne propose pas pour l'instant un service au niveau qu'il souhaiterait. Il demande si avant avec le personnel présent sur les parcs, la Régie avait un niveau de qualité élevé et répondait aux sollicitations avec réactivité ?

M. LEVY répond par l'affirmative, mieux qu'aujourd'hui, ce n'est pas lui qui le dit mais le journal le dit aussi. Aujourd'hui, c'est le bazar.

M. ANDREOTTI précise que toutes les réclamations qui sont traitées à la Régie arrivent sur son bureau. Il pense avoir une vision globale des réclamations qui sont faites. Il indique qu'il y a un intermédiaire entre les 2 situations décrites. Aujourd'hui, la Régie doit faire mieux mais de là à dire que tout le monde est mécontent. Sur 9 000 abonnés et 3 000 000 d'entrées horaires, il a été reçu 8 réclamations. Bien sûr, il y aura toujours des gens insatisfaits mais de là à dire qu'il y a le bazar.

M. LEVY répond que le directeur général n'a la connaissance que des réclamations écrites mais pas les clients qui se plaignent en phonie.

M. ANDREOTTI précise que les clients téléphonent au siège, écrivent et toutes les réclamations sont centralisées à la direction générale. Bien sûr, qu'il y a toujours des gens qui ne sont pas contents mais de là à dire que c'est le bazar, il pense qu'il y a un stade à ne pas dépasser.

M. DUBOS souhaite dire qu'il ne partage pas cette analyse dans l'organisation et la gestion de la Régie. Il n'est pas d'accord sur la vision conflictuelle qu'a eue le président. Il pense que dans ce conseil d'administration, il y a différents élus et en particulier des nouveaux administrateurs et il pense qu'il est normal qu'ils posent des questions car ils n'ont pas l'historique et la connaissance du périmètre. Il considère qu'il est sain qu'ils posent des questions pour se mettre à niveau sur la technicité des dossiers. Il pense qu'au contraire, cela est très enrichissant ; peut-être que les anciens membres du conseil d'administration n'ont pas été assez vigilants sur la gestion passée. C'est au contraire un gage de sérieux pour le futur à son sens.

M. le président précise que l'actuel directeur général est beaucoup plus transparent que pouvait l'être le précédent.

M. le président demande aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire.

Affaire 2021/01/02P : révision des quotas résidents et permanents dans les parcs de stationnement

M. ANDREOTTI indique que, depuis quelques années, la fréquentation horaire diminue dans les parkings. Ce constat permet d'avoir des espaces libres plus importants et donc de les réattribuer à des résidents qui sont assez souvent demandeurs de places de stationnement. Afin de faciliter le stationnement notamment des riverains conformément au plan de mobilité de Bordeaux Métropole, il propose de revoir les quotas résidents et d'ouvrir les quotas permanents pour l'ensemble des parcs dans lesquels des opportunités demeurent ou se restreignent. Il a été vérifié les disponibilités sur chaque parc au préalable et il remercie la direction d'exploitation qui a mené un énorme travail. L'augmentation de ces quotas est proposée sur les parkings qui le permettent et qui ont des saturations quasi nulles tout au long de l'année et des fréquentations modérées. Dans de nombreux parcs, il est proposé d'augmenter le quota résident qui avait été acté en 2019 pour pouvoir répondre en partie aux demandes. Sur le parking St Jean, il n'existait pas de quota résident. Eu égard à la baisse de fréquentation, 20 % de la capacité de ce parking peut être réservée aux résidents et aux permanents. Ce parking peut évoluer du fait de la mutation de sa population environnante. Est susceptible de bénéficier d'un abonnement résident, tout particulier qui habite dans un rayon de 1 000 m autour du parking. Ce périmètre a été étendu à 3 reprises. La Régie n'a pas assez communiqué sur ces modalités.

Mme THENAILLE indique que jusqu'à présent, il n'existait que des quotas résidents et cette délibération fixe des quotas également pour les abonnements permanents.

M. ANDREOTTI précise que les analyses faites aujourd'hui reposent sur des outils de pilotage pertinents et fondés produits par Mme THENAILLE et Mme DELLAS. Il est quasiment sûr à 100 % que les parcs seront en mesure d'accepter ces niveaux d'abonnement.

M. LEVY indique que cela existait déjà à l'époque, il y avait des résidents.

Mme DE FRANÇOIS ajoute que c'est une excellente chose et souhaiterait savoir quelle est la différence entre le tarif résident et permanent ?

M. ANDREOTTI répond que le tarif des abonnements permanents est plus élevé de 30 à 50 % qu'un abonnement résident.

M. le président ajoute que cela va donner un peu d'air à certains parkings. Beaucoup de personnes sont persuadées que le périmètre pour bénéficier d'un abonnement résident est de 400 m. Il y aurait intérêt à communiquer.

M. ESCOTS précise qu'il peut être imaginé une carte du territoire avec des couleurs et si un client se trouve entre 2 cercles, il pourrait être mis en place d'autres produits.

M. LEVY demande si des clients peuvent prendre 2 abonnements ?

M. ANDREOTTI répond qu'aujourd'hui, il est possible de souscrire autant d'abonnements que souhaités.

M. le président précise qu'il n'est pas souhaitable d'inciter à avoir un 2^{ème} voire un 3^{ème} véhicule.

Mme DE FRANÇOIS ajoute que c'est bien la difficulté d'être administrateur de la Régie et de travailler pour le développement durable, c'est-à-dire encourager la diminution des voitures.

M. le président fait remarquer qu'il y est bien arrivé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/02P

Affaire 2021/01/03P : tarifs 2021 : rectifications

Mme DELLAS indique que, lors de la séance du conseil d'administration du 15 décembre, la délibération sur les tarifs 2021 a été adoptée. Des modifications mineures doivent être apportées. Une erreur matérielle s'est glissée dans le tarif horaire des bus du parking allées de Chartres dont le prix au quart d'heure est de 1 € jusqu'à 1 H 30 puis de 0,70 € au-delà au lieu de 2 € jusqu'à 1 H 30 puis 1,50 € au-delà. Une précision est apportée quant au tarif horaire du parking Bergonié en indiquant qu'au-delà de la gratuité de 40 mn, le prix au ¼ d'heure est de 1 €. Il apparaît également approprié de dénommer la partie « autres forfaits » en « autres produits » et de préciser pour ce qui est des chèques parkings que le ticket sera édité selon la tarification horaire du parking sélectionné. Enfin, en raison du contexte économique actuel et d'une forte demande des riverains il semble judicieux de créer un abonnement résident sur le parking Saint-Jean d'un montant de 105 €, soit 30 % de moins que le prix de l'abonnement permanent.

M. le président précise que ces ajustements sont mineurs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/03P

Affaire 2021/01/04P : extension temporaire des horaires d'exploitation du parking MEGARAMA

Mme MEGRET précise que, dans la continuité des délibérations précédentes et en raison de la fermeture des cinémas, le directeur du MEGARAMA a sollicité la Régie pour que METPARK poursuive la gestion 24H/24 du parking MEGARAMA. La prestation s'est terminée le 31 janvier 2021 et la Régie a reçu ce jour une demande de prolongation.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/04P

Affaire 2021/01/05P : convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels sur le parking centre commercial Mériadec

Mme MEGRET indique que METPARK exploite le parking centre commercial Mériadec. La société Auchan est implantée sur les espaces du centre commercial et souhaite installer sur le niveau R-2 deux stations de relevage isolées par des coffrages pour ses besoins en traitement des eaux usées. La société Auchan s'est rapprochée de METPARK afin d'être autorisée à occuper le domaine public de la Régie. Aussi, une convention constitutive de droits réels pourra être établie accordant cette occupation du domaine public pour une durée initiale de 15 ans et portant sur une surface de 21 m².

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/05P

Affaire 2021/01/06P : résiliation de la convention en date du 1^{er} juin 2006 accordant 10 cartes d'accès à la société WERELDHAVE au parking centre commercial Mériadeck

M. ANDREOTTI indique qu'il a été découvert des dispositifs un peu surprenants avec une convention signée octroyant à la société Wereldhave, gestionnaire de la galerie commerçante du centre commercial Mériadeck, 10 cartes d'accès de manière gracieuse. Il est proposé de mettre fin à ce dispositif étant précisé qu'un courrier a déjà été adressé à la directrice du centre commercial pour l'informer que ces cartes seraient désactivées dès le 1^{er} février 2021. Il précise que Wereldhave a souscrit depuis 4 abonnements permanents.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/06P

Affaire 2021/01/07P : fin du dispositif de 3 cartes d'accès au parking centre commercial Mériadeck accordées à la société Auchan

M. ANDREOTTI précise que la société Auchan bénéficie, suite à une décision du conseil d'administration du 15 novembre 2016, de 3 cartes d'accès à titre gratuit au parking centre commercial Mériadeck. Au regard du contrôle exercé par la chambre régionale des comptes, il convient de mettre fin à ce dispositif. La convention a été résiliée avec effet au 1^{er} février 2021.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/07P

Affaire 2021/01/08P : marché de maintenance des ascenseurs : avenant de prolongation - régularisation

Mme MEGRET indique que le marché n° 2016SE032 de maintenance des ascenseurs est arrivé à son terme le 23 décembre 2020. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 décembre et avait décidé de ne pas attribuer le marché du fait d'une insuffisance de concurrence. Par décision en date du 21 décembre 2020, la procédure a été déclarée sans suite sur le fondement de ce motif. Pour pallier à la carence du marché pendant 6 mois, il est décidé de signer un avenant augmentant la part forfaitaire de 30 000 € H.T avec le titulaire précédent pour assurer la maintenance réglementaire des ascenseurs.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/08P

Affaire 2021/01/09P : marché global de performance pour la rénovation de 4 parkings : Gambetta, Cité Mondiale, Porte de Bordeaux et Pey-Berland : autorisation de lancement de la procédure et de signature du marché

M. SEGUIN précise qu'il s'agit d'une délibération qui autorise le lancement du marché global de performance pour 4 parkings : Gambetta, Cité Mondiale, Porte de Bordeaux et Pey-Berland. C'est une procédure avec négociation qui permettra de mettre en concurrence 3 équipes qui remettront un avant-projet sommaire. Il est prévu une indemnité de 35 000 € H.T pour chacun des candidats dont le nombre est limité à 3. La rémunération du titulaire du marché global de performance tiendra compte de cette prime. Les critères de sélection des offres tiendront compte du coût global du marché pondéré à 30 % et de la valeur technique pondérée à 70 %. Le marché est estimé à 19 M€ H.T pour une durée

prévisionnelle de 52 mois pour la conception-réalisation et à 380 000 € H. T sur une durée de 48 mois pour la maintenance.

M. le président ajoute que c'est un marché important qui permettra de tester des dispositifs pour rechercher des solutions nouvelles. Le parking test sera un peu un parc « martyr » pour lequel l'avis des usagers sera nécessaire.

M. LEVY demande combien de temps le parking sera testé ?

M. ANDREOTTI répond que l'idée est de faire vivre les tests au moins 6 ou 8 mois et d'en retirer les points positifs et les points qui seront abandonnés. L'idée est de créer des nouveautés et après 6 ou 8 mois, cela permettra d'avoir du recul. Le conseil d'administration sera informé au fil de l'eau du retour d'expérience.

M. le président propose que les membres du conseil d'administration se rendent sur place pour se rendre compte.

M. DUBOS demande par rapport au parc test Gambetta, est-ce que le macro planning a été arrêté ?

M. SEGUIN répond qu'effectivement, la Régie a pour objectif de désigner l'équipe lauréate d'ici la fin de l'année. Les études ne vont pas commencer avant le début de l'année prochaine. Des images de concept du parking Gambetta pourront être projetées mais les travaux débuteront en 2022.

Mme DE FRANÇOIS précise que, dans ce marché, il faudra veiller à améliorer la signalétique car les clients sont perdus notamment sur le parking Bègles les Sècheries.

M. ANDREOTTI répond que cela est vrai. La signalétique mise en place sera plus intuitive et plus pertinente.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/09P

Affaire 2021/01/11P : parking 7^{ème} Art : assignation par le syndic de copropriété FONCIA devant la juridiction judiciaire

M. ANDREOTTI indique qu'il a déjà fait part de sa déception de voir le bailleur Foncia ne pas honorer ses traites pour le parking 7^{ème} Art. La Régie a reçu une assignation en justice alors que ce bailleur devait 24 000 €.

Mme MEGRET précise que METPARK assure une mission de sécurité sur le parking du 7^{ème} Art, parking qui est en copropriété avec l'UGC et le syndic Foncia. Au titre de l'exploitation de ce parking, une convention avait été signée en 2017 qui prévoyait une répartition des charges entre les propriétaires. Le syndic Foncia n'a pas honoré le paiement de ses factures pour les années 2019 et 2020. La Régie a sollicité l'agent comptable pour procéder à une saisie administrative sachant que les sommes dues à ce jour s'élèvent à 30 113,96 €. La SAS Foncia Aquitaine conteste devoir cette somme et considère qu'elle n'est pas débitrice des charges qui lui sont facturées.

M. le président indique que c'est toujours le syndic qui paie pour le compte de l'ASL.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2021/01/11P

M. ESCOTS s'étonne qu'un des administrateurs n'ait jamais été présent depuis le début de cette mandature et demande ce qu'il est possible de faire.

M. le président indique qu'un courrier pourrait lui être adressé.

Fin de la séance à 19 H 20

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Christophe DUPRAT